

## COMMUNE de CHOOZ

# NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes administratifs, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux...

Disponible sur demande, elle sera également mise en ligne sur le site internet de la Commune.

### **I- PREAMBULE.**

Le compte administratif rend compte de la gestion de l'ordonnateur (le Maire) et constate les résultats comptables.

- C'est un document de synthèse qui a la même architecture que le budget primitif ; il est obligatoire et obéit aux mêmes principes : annualité, unité, sincérité...
- Le compte administratif a principalement pour fonction de rapprocher les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives et dépenses (mandats) et en recettes (titres) durant l'exercice budgétaire.
- Il présente les résultats comptables de l'exercice.
- Il est soumis par l'ordonnateur pour l'approbation à l'assemblée délibérante par un vote avant le 30 juin de l'exercice suivant.
- Les résultats du compte administratif doivent être identiques à ceux du compte de gestion du comptable public, qui est également soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

La commune de CHOOZ présente la particularité de disposer d'un BUDGET PRINCIPAL et de deux BUDGETS ANNEXES, qui sont les suivants :

- Budget annexe LOCATION IMMEUBLES
- Budget annexe du PSPG

Nous détaillons ci-après les principaux éléments de ces budgets.

### **II – BUDGET PRINCIPAL.**

#### **II A – Les données.**

<b>Section de fonctionnement</b>			
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>Évolution</b>
Produits des services	169 020 €	91 459 €	- 45,00 %
Impôts et taxe	6 957 943 €	6 558 036 €	- 5,00 %
Dotations, subventions, participations	10 092 004 €	10 578 120 €	+ 4,00 %
Autres produits de gestion courante	105 197 €	99 173 €	- 5,00 %
Produits financiers	579 €	697 €	+ 20 %
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>17 324 742,00 €</b>	<b>17 327 485,00 €</b>	<b>+ 0,01%</b>
Autres recettes	21 415 €	51 937,00 €	142,00 %
Recettes d'ordre	3 545 €	0 €	- 100 %
Excédent antérieur reporté	1 199 603 €	4 123 130,00 €	+ 243 %
Produits exceptionnels	950 €	0 €	- 100 %
<b>TOTAL des recettes de fonctionnement</b>	<b>18 550 256,00 €</b>	<b>21 502 552,00 €</b>	<b>+ 15 %</b>

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>Évolution</b>
Charges à caractère général	775 862 €	1 036 423 €	+ 33 %
Charges de personnel	1 462 247 €	1 571 702 €	+ 7 %
Autres charges de gestion courante	1 102 302 €	1 422 413 €	+ 29 %
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>3 340 411,00 €</b>	<b>4 030 538,00 €</b>	<b>+ 20 %</b>
Charges financières	34 405 €	16 864,00 €	-50 %
Dépenses d'ordre	72 900 €	70 566,00 €	-3 %
Autres dépenses	9 840 369 €	9 840 477,00 €	0 %
Charges exceptionnelles	529 496 €	528 898,00 €	0 %
<b>TOTAL des dépenses de fonctionnement</b>	<b>13 817 581 €</b>	<b>14 487 343,00 €</b>	<b>+ 4 %</b>

<b>Section d'investissement</b>		
<b>RECETTES d'investissement</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
FC TVA	541 820 €	354 322,00 €
Subventions	73 971 €	16 614,00 €
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>615 791 €</b>	<b>363 028,00 €</b>
Recettes d'ordre	72 900 €	70 566 €
Excédent affecté (1068)	3 556 745 €	609 545 €
Excédent antérieur reporté	0 €	807 254 €
Autres recettes	0 €	
<b>Total recettes investissement</b>	<b>4 245 436 €</b>	<b>1 858 301,00 €</b>

<b>Section d'investissement</b>
---------------------------------

Dépenses d'investissement	2021	2022
Remboursement capital dette	640 816 €	212 893,00 €
Immobilisations incorporelles	6 080 €	8 446 €
Immobilisations corporelles	406 165 €	633 555 €
Immobilisations en cours	248 120 €	72 865 €
Autres dépenses (divers et ordre)	3 545 €	0 €
Subventions d'équipement	32 410 €	13 541 €
Déficit reporté	2 101 045 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 438 181</b>	<b>941 300,00 €</b>

## **II B- Le résultat de l'exercice.**

L'année 2022 génère un excédent de fonctionnement de 7 015 209 € et un excédent d'investissement de 917 001 €.

A ce stade, il est nécessaire de tenir compte des dépenses d'investissement budgétées en 2022 et qui ne seront réalisées qu'en 2023, soit 3 411 000 € ainsi que toutes les recettes à percevoir au titre de 2023, soit 100 000 €.

Ce qui représente un delta de 2 393 998 €. C'est une partie de l'excédent de fonctionnement (7 015 209 €) qui servira à combler ces dépenses.

C'est ce qu'on appelle l'affectation des résultats.

Par conséquent, le résultat de clôture de 2022, après affectation des résultats, est établi comme suit :

affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) :	2 393 998 €
affectation au report à nouveau (compte 002) :	4 621 211 €
affectation de l'excédent d'investissement (compte 001) :	917 001 €

## **II C- Quelques explications sur le CA 2022 :**

### **II C 1- Les recettes réelles de fonctionnement :**

Elles couvrent largement les dépenses de fonctionnement. Elles sont en augmentation de 15 %, comme l'indique le tableau ci-dessus.

Depuis l'exercice 2021, l'État a mis en place un système de compensation afin que les collectivités ne perdent pas leur principale source de revenus. Le compte administratif 2021 intégrait déjà ce système tendant à gonfler artificiellement les recettes, de ce fait il peut être considéré qu'au titre de l'exercice 2022 la hausse des recettes de la collectivité correspond bien à 15 %.

Les pertes de recettes s'expliquent principalement par le fait que la collectivité a vendu moins de bois (art 7022 – résultat 2021 – 90 705 €), les autres recettes varient peu, entre + 4% et – 5 %.

L'augmentation de 15 % des recettes résident donc principalement dans le montant de l'excédent reporté ( 4 123 130 €)

La marge d'autofinancement reste néanmoins conséquente (le ratio de 24 % inférieur à 100)

La part des dotations (principalement Communauté de Communes) représente 11% des recettes réelles, alors que les impôts et taxes représentent 86 % des recettes réelles.

Les autres produits représentent environ 3 % des recettes réelles de fonctionnement.

## **II C2- Les dépenses de fonctionnement.**

Elles sont en légère hausse dans leur globalité (+ 4 %).

Il ressort une augmentation de l'ordre de 33 % concernant les charges à caractère général qui s'explique principalement par la hausse de toutes les matières premières (électricité, gaz, carburant...) ainsi que l'entretien des terrains et des bâtiments.

Il est à noter une légère augmentation (7 %) des charges liées au personnel, en partie due au renfort saisonnier de l'été 2022 ainsi que le renfort des équipes par des agents contractuels.

Les charges financières sont en diminution de 50 %. Il s'agit principalement des intérêts des emprunts.

## **II C 3- Les recettes d'investissement.**

Les recettes d'investissement proviennent en majeure partie de l'autofinancement de la Commune.

En effet, entre les excédents affectés et reportés, c'est une somme de 1 416 800 € que la Collectivité auto-finance, soit 76 % des recettes d'investissement.

## **II D- Les dépenses d'investissement.**

Elles s'élèvent à 941 300 €. Elles sont consacrées au remboursement du capital de la dette, soit 22 % des dépenses d'investissement.

Les autres dépenses d'investissement :

- 642 000 € pour les dépenses d'immobilisations corporelles et incorporelles (principalement des acquisitions de matériels et mobiliers)
- 72 865 € pour les immobilisations en cours, c'est à dire la construction et l'aménagement des bâtiments (principalement le solde des marchés mise en accessibilité de la mairie et de ses annexes, mise en accessibilité de l'école primaire et la salle polyvalente,...)
- 13 541 € pour les subventions d'équipements

## **II E- La dette communale :**

La Commune a réglé :

- 16 863 €, au titre du remboursement des intérêts.
- 212893 €, au titre du remboursement du capital.

Au 31.12.2022, le capital restant dû s'élève à 156 156 €. Le taux d'endettement est de 2 %. En effet, le dernier emprunt de la Commune, BP Principal, arrive à son terme cette année.

## **II F- La Fiscalité :**

Depuis quelques années, la Commune n'a pas augmenté les taux des taxes locales.

Le produit des Impôts et taxes a rapporté 6 558 036 € à la Collectivité. Ce produit représente 86 % des recettes réelles de fonctionnement.

### **III – BUDGET ANNEXE PSPG.**

#### **III 1 – Le résultat de fin d'exercice.**

Le compte administratif 2022 de ce service fait apparaître les résultats suivants :

– un excédent de fonctionnement de	677 077 €
– un déficit d'investissement de	193 349 €
et	
– des dépenses d'investissement reportées pour un montant de	150 000 €
– des recettes d'investissement reportées pour un montant de	0 €

En fonction de ces éléments, l'affectation des résultats est établie comme suit :

– autofinancement (1068) =	343 349 €
– report à nouveau (002) =	333 728 €
– Report du déficit d'investissement (001) :	193 349 €

#### **III 2- Les recettes de fonctionnement.**

Elles s'élèvent à 833 367 € et proviennent principalement du versement des loyers pour les 46 logements et le casernement, ainsi que d'une subvention de fonctionnement versée depuis le budget principal de la Commune.

#### **III 3- Les dépenses de fonctionnement :**

Elles s'élèvent à 156 289 €, composées essentiellement des charges financières, c'est à dire du remboursement des intérêts d'emprunts, la part restante correspond aux réparations qui commencent à être nécessaire dans le casernement.

#### **III 4- Les dépenses d'investissement.**

Elles s'élèvent à 845 619 €, dont :

– Remboursement de la dette (capital) :	471 812 €
– Immobilisations en cours :	163 695 €

(Derniers règlement relatifs aux travaux de construction)

#### **III 5- Les recettes d'investissement :**

Elles s'élèvent à 652 269 €, dont :

– Autofinancement :	647 607 €
---------------------	-----------

### **III 6- La dette.**

Au 31.12.2022, le capital restant dû s'élève à 5 405 249 €.

## **IV – BUDGET ANNEXE LOCATION IMMEUBLES.**

### **IV 1- Le résultat de fin d'exercice.**

Le compte administratif 2022 de ce service fait apparaître les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement de 27 246 €
- un excédent d'investissement égal à 239 301 €

et

- des dépenses d'investissement reportées pour un montant de 15 000 €
- des recettes d'investissement reportées pour un montant de 0 €

En fonction de ces éléments, l'affectation des résultats est établie comme suit :

- autofinancement (1068) = 0 €
- report à nouveau (002) = 27 246 €
- Report d'excédent d'investissement (001) = 239 301 €

### **IV 2- Les recettes de fonctionnement :**

Elles s'élèvent à 49 185 €, dont 24 432 € de revenus d'immeubles et 24 753 € de report à nouveau.

### **IV 3- Les dépenses de fonctionnement.**

Elles s'élèvent à 21 939 €, dont :

- charges à caractère général : 19 112 €
- autres charges de gestion : 0 €
- charges financières : 2 827 €  
(intérêts des emprunts)

### **IV 4- Les dépenses d'investissement.**

Elles s'élèvent à 63 507 €, dont :

- immobilisations en cours : 0 €
- remboursement du capital de la dette : 26 502 €
- immobilisations corporelles : 37 005 €
- déficit reporté : 0 €

### **IV 5 – Les recettes d'investissement .**

Elles s'élèvent à 302 808 €, dont :

- Report de l'excédent d'investissement (001):	237 670 €
- Subventions :	0 €
- Loyers crédit-bail :	65 138 €

#### **IV 6- La dette.**

Au 31/12/2022, le capital restant dû s'élève à 64 264 €.